

Le cultivateur a le droit à recouvrer ses frais de production et à réaliser un bénéfice raisonnable. Il a droit à sa juste part des prix versés au détail.

L'invasion des conglomérats commence à peine à se faire sentir aujourd'hui dans l'agriculture canadienne. Nous ne devons pas permettre que se répète au Canada ce qui est arrivé en Californie, où, en 1969, 3,6 p. 100 des fermes comprenaient 70 p. 100 des terres arables. Il n'est pas dans l'intérêt national de laisser des milliers de cultivateurs être évincés et la puissance des conglomérats s'emparer du contrôle du marché. Nous parlons constamment d'intérêt public et, donc, d'une efficacité favorisant la collectivité. Assurément, rien ne sert davantage l'intérêt public que l'intérêt que nous portons aux denrées alimentaires.

• (1710)

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, mon premier coup d'œil sur le budget présenté, l'autre soir, par le ministre des Finances (M. Turner) m'a rappelé l'époque, depuis longtemps révolue, de mes études secondaires. Il fallait en ce temps étudier plusieurs manuels dont la plupart étaient d'un vert rebutant, ou bien d'un sombre gris ou marron. Seule la couverture du manuel d'algèbre était d'un rouge vif et éclatant, pour en masquer sans doute le désagréable contenu. C'était là un peu de duperie. Je n'ai pu m'empêcher de comparer le budget du ministre à ce manuel d'algèbre. A première vue, on remarque que les prestations supplémentaires en vertu du régime de sécurité de la vieillesse ont été très sensiblement augmentées. Tous les députés sont d'accord là-dessus et félicitent le ministre pour la rectitude de son jugement et le bon sens dont il a fait preuve en acceptant non seulement de se ranger à l'avis que les partis de l'opposition ont exprimé ces dernières années, mais également à celui que lui ont fait parvenir de tous les coins du pays des groupes de citoyens âgés. Cette constatation une fois faite, on commence à se rendre compte de ce que contient effectivement ce budget.

Étudions la clause d'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse; elle prendra rétroactivement effet à partir du 1<sup>er</sup> de l'an, ce qui est très bien. Cependant, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, cette augmentation s'élève à \$2.88 par mois. Il y a quelques années, un ancien ministre des Finances qui n'est plus aujourd'hui parmi nous ayant en quelque sorte pris sa retraite, a relevé les pensions de vieillesse. Il a été connu sous le sobriquet de «Harris deux piastres». L'augmentation actuelle de \$2.88 par mois équivaut approximativement à dix cents par jour, ce qui ne suffit même pas pour une tasse de café. Parlant du ministre des Finances, l'un de mes commentants l'a surnommé, la semaine dernière, «Turner dix cents». Ce n'est peut-être pas poli, mais au moins, l'expression est juste.

Presque tous les orateurs, exception faite des porte-parole du gouvernement, n'ont pas manqué de signaler que le ministre avait commis une faute d'omission en disant que l'impôt sur le revenu des particuliers n'allait pas être modifié. En fait, cet impôt augmentera de 3 p. 100 à la fin de cette année. Je pense qu'à cet égard le budget induisait en erreur. J'ai entendu un certain nombre en parler comme d'un «traitement truqué à la Turner».

La rubrique suivante du budget consiste dans les 500 millions de dollars d'avantages et de stimulants fiscaux que l'on prévoit d'accorder à l'industrie. Jusqu'à un certain point, c'est une excellente mesure. Toutefois, le ministre a oublié un aspect de la question. Il n'a pas dit si l'on

transmettrait les bénéfices aux contribuables. Cela reste à voir, mais, à mon avis, on ne le fera pas. Le ministre a dit qu'il faisait entièrement confiance à l'industrie pour profiter de ces stimulants pour acheter du matériel, et pour transmettre les bénéfices.

J'ai ici une lettre que m'a donnée l'un de mes collègues. C'est une lettre circulaire, en date du 8 mai 1972, de l'AOCO Limited de Belleville, en Ontario, qui, apparemment, a pour ainsi dire un monopole sur les verres de lunettes, montures et yeux artificiels. Voici la lettre:

A NOS BONS CLIENTS, Veuillez trouver ci-joint notre nouveau tarif, qui remplace tous les tarifs précédents et entrera en vigueur le 15 mai 1972.

Le coût de la main-d'œuvre et des matériaux a augmenté rapidement au cours des 12 derniers mois et, afin de maintenir la qualité supérieure de nos produits, nous sommes obligés d'augmenter notre tarif.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous remercier de votre précieuse clientèle, et nous espérons avoir le plaisir de continuer à vous servir.

On ajoute dans une note au bas de la lettre:

A l'égard de ce qui précède, vous recevrez un avis, vers le 15 mai 1972, vous informant de l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Depuis quelques semaines ou quelques mois, bien des gens essaient de deviner la date des élections. Nul n'a encore trouvé la réponse. Apparemment, cette société a fort bien réussi à deviner non seulement la date du budget, mais son contenu, puisque l'augmentation du tarif devait entrer en vigueur le jour même de la présentation du budget. C'était certainement une coïncidence, mais le fait est là. Si c'est là un exemple de la façon dont certaines des principales entreprises commerciales de notre pays vont agir, j'espère que le ministre s'assurera que ces avantages fiscaux ne seront pas accordés avant d'avoir la preuve que l'entreprise va les utiliser aux fins indiquées par le ministre. Je conviens que bon nombre d'entreprises dans notre pays ont des normes élevées de rendement et suivent les idées du ministre, mais il y en a beaucoup dans chaque industrie et dans chaque profession qui ne sont pas aussi dignes de confiance et qu'il faut surveiller. J'espère que le ministre prendra les mesures qu'il faut à cet égard.

Le sujet essentiel que je veux aborder aujourd'hui concerne une omission du ministre. Certains de mes collègues ont parlé ou parleront d'autres aspects du budget. En plus d'omettre de mentionner l'impôt sur le revenu des particuliers, que ce soit en réductions ou en augmentations, le ministre a omis de parler des capitaux étrangers. Peut-être avant que le ministre ne dépose son budget, l'un de ses collègues avait présenté la présumée politique gouvernementale sur les investissements étrangers. Je ne vais pas entrer dans les détails à ce sujet, car tous les députés de cette Chambre et la plupart des Canadiens savent de quel genre de déclaration il s'agissait et de ce qu'elle a fait ou n'a pas fait. Juste après la déclaration concernant les investissements étrangers, j'ai fait remarquer à un ministériel qu'elle n'apportait que peu d'éléments nouveaux. Il me répondit: «Attendez que le budget soit présenté. Là, vous verrez quelque chose. Il y aura vraiment quelque chose de neuf dans le budget.» Sa réponse n'était pas très exacte, car le budget ne comportait aucun élément, ni même une allusion, concernant les investissements étrangers.

Qu'on le veuille ou non, cette question de la propriété étrangère, de la mainmise étrangère et des investissements étrangers au Canada, est une question vitale. Je conviens que de nombreux Canadiens sont inquiets à ce sujet pour de fausses raisons, mais il n'en demeure pas